

# Compte rendu de la séance du Conseil municipal

## En date du 5 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le samedi 5 octobre à 14 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Denis PALLUEL, Maire.

**Etaient présents**, M. Denis PALLUEL Maire et 9 membres

**Absents** : Mickaël GRUNWEISER, Thierry ROLLAND, Eliane SEGALEN

**Ont donné procuration** : Eliane SEGALEN à Dominique MOIGNE, Thierry ROLLAND à Joël RICHARD

**Secrétaire de séance** : Alexandre BARS

### 1° Logement au-dessus de la poste

#### - Prévisions de dépenses et de recettes

Le Conseil a confié une mission d'étude préliminaire à l'architecte Guillaume APPRIOU pour la réhabilitation du logement au-dessus de la poste. (Conseil du 6 juillet 2019)

Le résultat de l'étude a été transmis avec des plans.

Selon l'architecte, conformément à la demande de la Mairie, il est possible de transformer cet appartement en deux logements de type « duplex » d'un peu plus de 30m<sup>2</sup>.

L'opération est estimée à 196 500 €.

Le détail des dépenses est le suivant :

<b>Dépenses réelles</b>		
Description des postes de dépenses	Montant (€ HT)	%
<b>Etudes</b>	<b>16 500</b>	
Etudes préliminaires	2 500	1.27
Maîtrise d'œuvre	9 000	4.58
Diagnostics (étude thermique, amiante...)	5 000	2.54
<b>Travaux</b>	<b>180 000</b>	
Démolition / gros œuvre	31 300	15.93
Charpente	9 500	4.83
Couverture	2 900	1.48
Menuiseries extérieures	16 000	8.14
Menuiseries intérieures	22 700	11.55
Cloisons sèches / doublages	39 600	20.15
Revêtement de sol / faïence	11 800	6.01
Peinture	21 000	10.69
Plomberie / VMC	15 500	7.89
Electricité / chauffage	9 700	4.94
<b>Total opération</b>	<b>196 500</b>	<b>100</b>

Pour cette opération qui permettra de disposer de deux logements neufs, il est possible de solliciter le CPER (Contrat de partenariat Etat/ Région) au titre de la fiche-action 2-1 « Logements destinés à faciliter le développement de l'activité sur les îles ».

Cela donnerait le plan de financement suivant :

<b>Recettes</b>		
Financeurs (co financeurs envisagés)	Montant (€ HT)	%
Région – Contrat de partenariat AIP	60 000	30.53
Département – Contrat de partenariat Etat-Région départements 22-29	60 000	30.53
Autofinancement Commune	76 500	38.93
<b>Total recettes</b>	<b>196 500</b>	<b>100</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à lancer l'opération sur la base de l'estimatif de dépenses, approuve le plan de financement qui sollicite une subvention de 60 000 € auprès de la Région et 60 000 € du Département dans le cadre du contrat de partenariat.

Dans le cadre du débat, plusieurs questions sont posées.

Jean GOUZIEEN demande si le plafond anti-feu est prévu dans le projet.

Le Maire répond que l'architecte a contacté le bureau Veritas. Selon le bureau de contrôle, comme il y avait déjà un logement là, le projet ne change rien. Il n'y aurait pas d'obligation de mettre un plancher coupe-feu. Ce n'est donc pas dans le projet.

Jean GOUZIEEN s'étonne de la surface de 7.7 m<sup>2</sup> d'une des chambres alors que le minimum réglementaire serait de 9 m<sup>2</sup>.

Le Maire répond qu'il y a des rampants donc la surface au sol est plus grande. (la mesure de 7,7 m<sup>2</sup> est prise au droit d'une hauteur de 1,80 m.

Après avoir consulté la réglementation, il apparaît que la formulation est la suivante (décret du 30 janvier 2002 sur le logement décent) : » le logement doit disposer d'une pièce principale ayant soit une surface habitable au moins égale à 9 m<sup>2</sup> et une hauteur sous plafond au moins égale à 2,20 m » .

Lydia ROLLAND précise que d'après les plans il s'agit d'un T1 Bis en duplex

Le Maire rappelle que c'est une ébauche, et des modifications pourront être éventuellement faites. (Il y a un grenier qui peut être éventuellement utilisé).

Dominique MOIGNE demande si le problème de sécurisation de l'accès à la cour de la poste et au bâtiment des facteurs a été réglé. Le Maire répond qu'il suffit de déplacer la porte après l'escalier d'accès aux logements.

Il évoque également une discussion qu'il a eue avec les représentants de La Poste récemment. Le local de tri étant peu fonctionnel et pas très bien placé, il a évoqué l'idée de le transférer à l'aérogare de Kerlaouen, en allongeant un peu le bâtiment. Cela serait certainement beaucoup plus fonctionnel pour les facteurs. Cette idée mérite d'être creusée.

#### - Maîtrise d'œuvre

Afin de pouvoir démarrer cette opération au plus vite, le Maire propose de confier une mission de maîtrise d'œuvre à Guillaume APPRIOU.

La proposition d'honoraires est détaillée dans le tableau ci-dessous.

#### PROPOSITION D'HONORAIRES MISSION COMPLETE DE MAITRISE D'OEUVRE au taux de rémunération de 5% de l'enveloppe prévisionnelle des travaux de 180 000€ HT

ELEMENTS	Montant honoraires HT*
<i>Études d'avant-projet *</i>	1350.00 €
<i>Dossier de permis de construire *</i>	(inclus AVP)
<i>Études de projet *</i>	2700.00 €
<i>Assistance pour la passation des contrats de travaux *</i>	900.00 €
<i>Direction de l'exécution des contrats de travaux *</i>	3150.00 €
<i>Assistance aux opérations de réception *</i>	900.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>9000.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet GAA (Guillaume Appriou Architecte)

## II° Ateliers artisanaux caserne : panneaux photovoltaïques

Le dossier a été présenté lors du dernier conseil (6 juillet 2019).

Mais l'ordonnance du 19 avril 2017 soumet les occupations du domaine public en vue d'une exploitation économique, à une procédure de publicité et de mise en concurrence (Cf. Art L 2122-1-1 du CG3P). Pour les occupations du domaine public des collectivités, il serait nécessaire dorénavant que pour celles-ci, il soit réalisé une publicité, si l'occupation provient d'une demande spontanée. En effet, si elle est saisie d'une manifestation d'intérêt spontanée, la collectivité n'en doit pas moins organiser une publicité « suffisante » pour vérifier l'absence de manifestations d'intérêt concurrentes (Cf. Art L. 2122-1-4 CG3P).

Une publicité va donc être lancée sur ce projet.

Il est donc nécessaire d'attendre le résultat de cette publicité avant de signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique et la convention d'exploitation.

## III° Admission en non-valeur

La Trésorerie a transmis 4 listes de non valeurs et créances irrécouvrables sur les budgets Commune et Ordures ménagères.

Cet envoi remplace les précédentes demandes.

En effet, certaines sommes ont été recouvrées, notamment dans le dossier de M Le Breton.

## Budget communal – admission en non-valeur

2867980531 / 2019

Code Service	Date de prise en charge	Date de prescription	Numéro de la pièce	Numéro de la ligne	Nom du redevable	Montant	Reste dû à présenter	Motifs de la présentation
DIVERS	08/02/2018	23/02/2022	T- 86	1	DEBUSSCHERE Gregory	18,25	0,25	RAR inférieur seuil poursuite
DIVERS	22/05/2018	22/05/2022	T- 316	1	BERTHELE Jean Noel	3,65	3,65	RAR inférieur seuil poursuite
DIVERS	07/11/2017	21/11/2021	T- 872	1	GENDROT Remi	657,39	0,05	RAR inférieur seuil poursuite
TOTAL						679,29	3,95	

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales - Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'ADMETTRE en non-valeur la somme de 3,95 €. Le mandat sera émis à l'article 6541.

## Budget déchets – admission en non-valeur

3531720531 / 2019

Code Service	Date de prise en charge	Date de prescription	Numéro de la pièce	Numéro de la ligne	Montant	Reste dû à présenter	Motifs de la présentation	
DIVERS	07/11/2016	05/05/2021	R- 103-349	1	165,00	165,00	Décédé et demande renseignement négative	
DIVERS							Combinaison infructueuse d actes	
DIVERS	10/11/2015	02/03/2021	R- 112-358	1	160,00	160,00	Décédé et demande renseignement négative	
DIVERS							Combinaison infructueuse d actes	
DIVERS	18/10/2017	26/04/2022	T- 645	1	170,00	0,14	RAR inférieur seuil poursuite	
TOTAL						495,00	325,14	

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales - Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'ADMETTRE en non-valeur la somme de 325.14 €. Le mandat sera émis à l'article 6541.

**Accord du Conseil à l'unanimité.**

## Budget déchets – créances irrécouvrables (liquidations judiciaires)

Code Service	Date de prise en charge	Date de prescription	Numéro de la pièce	Numéro de la ligne	Montant	Reste dû à présenter	Motifs de la présentation
DIVERS	09/06/2016		T- 67	1	10,15	10,15	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
DIVERS	23/08/2016		T- 88	1	7,21	7,21	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
DIVERS	23/08/2016		T- 89	1	2,90	2,90	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
DIVERS	03/01/2017		T- 132	1	19,34	19,34	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
DIVERS	03/01/2017		T- 133	1	32,77	32,77	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
DIVERS	15/01/2016		T- 152	1	49,83	49,83	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
<b>TOTAL</b>					122,20	122,20	
Code Service	Date de prise en charge	Date de prescription	Numéro de la pièce	Numéro de la ligne	Montant	Reste dû à présenter	Motifs de la présentation
DIVERS	13/11/2013		R- 62-101	1	150,00	150,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
<b>TOTAL</b>					150,00	150,00	

En conséquence,

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales - Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'ADMETTRE en créances éteintes la somme de 122,20 €, et la somme de 150.00 €. Les mandats seront émis à l'article 6542.

**Accord du Conseil à l'unanimité.**

### **IV° Programme de mise en valeur des espaces naturels : plan de financement, assistance à maîtrise d'ouvrage.**

Le dossier a été présenté en conseil municipal (délibération du 20 février 2019) et en réunion publique. Après les études il est nécessaire de rentrer maintenant dans la phase opérationnelle sachant que les travaux se feront en deux temps :

- 1e phase : secteurs de Pern, Calgrach et Pen Ar Roch
- 2e phase : secteurs de Cadoran, Arlan, Porz Doun.

Le Maire a établi un plan de financement avec des dépenses réajustées pour tenir compte d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'une mission de maîtrise d'œuvre.

Une demande de financement est déposée auprès de la Région, l'Etat et le Département titre du CPER. Elle sera examinée lors du prochain comité de programmation en novembre 2019.

<b>Dépenses Réelles</b>		
Description des postes de dépenses	Montant (EUR HT)	%
aménagements pointe de Pern - arrêt haut	17 450.00	7.25
Aménagements Pern - arrêt bas	52 200.00	21.67
Aménagements Kadoran arrêt principal	24 690.00	10.25
Kadoran arrêt secondaire	8 660.00	3.60
CALGRAC'H Arrêt à coté de la cale (hors béton cale en régie)	16 200.00	6.73
PORZ DOUN (Hors reprise chemin "route") Arrêt principal	38 000.00	15.78
Porsdoun - Arrêt secondaire et croisée des chemins	11 750.00	4.88
PEN AR ROC'H	15 250.00	6.33
PEN ARLAN Arrêt principal (à la division des chemins)	14 925.00	6.20
PEN ARLAN Arrêt secondaire Bouguepep	8 200.00	3.40
PEN ARLAN - Arrêt secondaire sud (nord Croix de St Pol)	8 525.00	3.54
assistance à maîtrise d'ouvrage	5 000.00	2.08
maîtrise d'oeuvre	20 000.00	8.30
<b>Total</b>	<b>240 850.00</b>	<b>100.00</b>

<b>Recettes</b>		
Financeurs (co financeurs envisagés)	Montant (EUR HT)	%
Région - Contrat de partenariat - AIP	60 000.00	24.91
Etat - CPER-Volet territorial-FNADT	60 000.00	24.91
Département - Contrat de partenariat Etat-Région-Départements 29-22	60 000.00	24.91
Commune	60 850.00	25.26
<b>Total</b>	<b>240 850.00</b>	<b>100.00</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve ce plan de financement et sollicite une subvention de la Région, de l'Etat (FNADT) et du Département selon le tableau présenté ci-dessus.**

Au cours du débat sont évoquées les difficultés potentielles qui peuvent survenir.

Le Maire dit espérer qu'il n'y aura pas de problème d'autorisation pour des aménagements qui même s'ils sont « légers » se font en site classé, sur des terrains pour la plupart privés.

Dominique MOIGNE, adjointe à l'environnement, en charge du dossier argue que l'Architecte des Bâtiments de France et la DREAL ont été associés depuis le début aux études. L'argument principal c'est que les terrains sont déjà utilisés mais pas de bonne façon, l'idée c'est d'améliorer les choses. Pour la réalisation des travaux, une réunion avec les services municipaux a été faite pour voir ce qui peut être fait en régie.

Jean GOUZIEN ajoute que ce problème du parcellaire se pose pour beaucoup de travaux que l'on veut faire sur l'île, comme l'enfouissement des réseaux par exemple.

Fabienne TOULAN rappelle que pratiquement tous les chemins sur la côte, sont aussi la propriété de personnes privées.

Joël RICHARD revient sur la question de la ruine de Pern de plus en plus dégradée.

Dominique MOIGNE répond que malgré les recherches effectuées le propriétaire est inconnu ou introuvable. Dans ce cas, il faudrait entamer la procédure de bien sans maître mais personne ne veut se porter acquéreur. De plus l'Architecte des Bâtiments de France ne veut pas qu'on la démolisse.

Jean GOUZIEN s'étonne que le Conservatoire n'en veuille pas alors qu'ils ont une zone d'intervention sur tout le littoral.

Dominique MOIGNE répond qu'ils sont plus intéressés par les terrains nus que par le bâti.

Elle suggère de remettre une signalisation indiquant le danger.

## V° Recensement nomination d'un coordonnateur

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de nommer un coordonnateur communal du recensement de la population et des agents municipaux chargés de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement. Il propose de nommer Françoise Berthelé, secrétaire générale.

## VI° Vente de 2 bateaux New Cat (catamarans)

Deux catamarans achetés par la Commune et mis à disposition du club de voile ne sont plus utilisés. Deux personnes se sont manifestées pour les racheter.

Le Maire propose de les vendre au prix de 200 € l'unité. L'un sera vendu à M. Tom FOUGEDAIRE et l'autre à M. Louis JOIGNEAUX

### **Accord du Conseil à l'unanimité.**

Un débat s'engage sur le bateau remorqué par la SNSM.

Le Maire précise que le bateau est hors d'usage (coque trouée). Le propriétaire a quitté la France et il est très improbable qu'il revienne à Ouessant pour s'occuper d'un bateau dont visiblement il voulait se débarrasser. Le Maire fait part du souhait d'Emilie et Yann Tiersen de le retirer et de l'installer derrière l'Eskall pour en faire un local....

Dominique MOIGNE émet un premier avis défavorable.

Jean GOUZIE fait remarquer que ce bateau est immatriculé, avec un propriétaire et que l'on ne peut s'en saisir comme cela.

En tous les cas le Maire demande que l'on réfléchisse à une solution qui ne fasse pas supporter les coûts à la collectivité car déconstruire un bateau comme cela et le renvoyer sur le continent peut coûter cher !

Joël RICHARD propose que l'on interroge les Douanes et les Affaires Maritimes.

## VI° Vente d'un monument funéraire

Une tombe considérée en état d'abandon a été récupérée par la Commune. Le monument, en bon état peut être revendu. René HENAFF, opérateur funéraire propose de la racheter pour enlever les gravures et par la suite le revendre.

Après consultation du garde-Champêtre, il est proposé de fixer le prix de vente à 300 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise la vente de ce monument à M. HENAFF pour le prix de 300 €.**

## VII° Bibliothèque : accès internet et photocopies

La bibliothécaire dit être souvent sollicitée pour faire des photocopies à la demande d'usagers. Cela pose des problèmes de monnaie (0.18 €) et ne rentre pas vraiment dans les missions d'une bibliothèque communale. Le Maire propose donc que les photocopies pour des usagers ne puissent plus se faire à la bibliothèque. Il est possible d'aller à la Mairie ou à la librairie qui propose aussi ce service. Des consignes en ce sens seront transmises au personnel de la bibliothèque.

Par ailleurs, le personnel de la bibliothèque souhaite que l'accès à internet soit gratuit, comme c'est le cas dans la plupart des bibliothèques. Dominique MOIGNE se dit favorable à cette gratuité dans la mesure où cela avait été mis en place au départ pour ne pas concurrencer le magasin Ouessantine Production qui offrait un accès à internet payant.

**Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité décide d'instaurer la gratuité de l'accès à internet pour les utilisateurs de la bibliothèque.**

## VIII° Eco-Mobilier

Un contrat territorial de reprise du mobilier usager a été signé en application d'une délibération du 15 juin 2018.

En juillet 2019 Eco-Mobilier a transmis un nouveau projet de « Contrat territorial du mobilier usagé » pour la période 2019-2023, qui était issu de la concertation menée avec les représentants des Collectivités pendant le 1er semestre 2019. Ce projet incluait un système d'incitation au remplissage des bennes installées en déchèteries, sous forme d'une modulation du soutien variable en fonction du remplissage de la benne, qui devait entrer en vigueur dès 2020.

Cette évolution du barème de soutien nécessitant une concertation complémentaire avec les pouvoirs publics et un ajustement technique du cahier des charges des éco-organismes de la filière DEA préalablement à la signature du contrat, Eco-mobilier a modifié le contrat à la demande du Ministère.

Une nouvelle version du « Contrat territorial du mobilier usagé 2019-2023 », **qui a reçu l'avis favorable des pouvoirs publics** est donc soumise au vote des collectivités souhaitant adhérer.

Ce contrat prévoit que le barème de soutien variable sera fixé pour la période 2019-2020 à 20€/tonne de DEA collectée. Pour la période 2021-2023, il sera nécessaire de signer un avenant afin de tenir compte de l'issue de la concertation qui est en cours.

En signant le contrat **avant le 31 décembre 2019** la Commune pourra bénéficier de la rétroactivité des soutiens sur l'ensemble de l'année 2019. L'activation du contrat après signature permettra d'une part, de poursuivre le déploiement opérationnel dans les déchèteries qui n'ont pas encore été équipées, et, d'autre part de procéder aux déclarations semestrielles en vue du versement des soutiens financiers du premier semestre.

Par ailleurs, au sujet du déploiement opérationnel dans les déchèteries du matériel de collecte, il convient de noter que les deux bennes mises à disposition ne conviennent pas. Elles sont beaucoup trop petites et/ou pas assez nombreuses, ce qui fait qu'une bonne partie du mobilier collecté est mis avec les encombrants, ce qui coûte cher à la collectivité.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer le Contrat territorial du mobilier usagé 2019-2023. Le Conseil municipal d'Ouessant demande également que la déchèterie puisse être dotée de conteneurs adaptés en nombre suffisant.**

## IX° Simif : convention de groupement de commande pour l'optimisation d'achats informatiques de logiciels, de licences, de matériels et prestations associées (délibération déjà prise lors du conseil précédent)

### X° Bons d'achat de Noël

**Objet** : Fête de Noël – Montant du cadeau enfants et du bon d'achat personnel communal

L'année dernière, la commune a alloué un montant de 25.00 Euros à chaque enfant, de la maternelle au collègue.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

- **de maintenir cette somme à 25.00 Euros**

La Commune offre aussi un bon d'achat de 30.00 Euros à chaque membre du personnel permanent, titulaire et non titulaire.

Le montant n'ayant pas été augmenté depuis plusieurs années, le Maire propose de le fixer à 35 € par agent permanent titulaire ou non.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer un bon d'achat de 35 € par agent permanent ou non titulaire en poste au mois de décembre 2019.**

## XI° Questions diverses

### Hangar agricole- Nouveau plan de financement

Les appels d'offres ont été lancés. L'ouverture des plis a eu lieu hier et les offres sont en cours d'analyse. Mais il apparaît déjà que le montant total sera supérieur aux premières estimations, notamment sur les lots terrassement, gros œuvre, charpente. De plus certains lots sont infructueux. Il est donc nécessaire de revoir l'estimatif de l'opération ainsi que le plan de financement.

### Estimatif des travaux.

DETAIL DES TRAVAUX PAR LOTS :

<b>01_VRD</b> <i>décapage / terrassement / empierrement / aires de circulations / fouilles / canalisations / gestion EP / chemin d'accès / raccordement réseaux</i>	55000 € HT*
<b>02_Terrassement / Gros-Œuvre</b> <i>installations de chantier / étude BA / implantation / décapage / terrassement / fouilles / fondations BA / murs de soubassement / massif BA / étanchéité soubassement / enduits / empierrement / dallages béton intérieurs et extérieurs / réseaux sous dallage / seuils</i>	141000 € HT*
<b>03_Charpente</b> <i>étude charpente / charpente bois / bardage bois / plancher bois (ponctuel) / portes coulissantes hangar</i>	99000 € HT*
<b>04_Couverture</b> <i>toiture fibrociment / plaques translucides / rives / faltages / gouttières / descentes / ventilations / éléments de sécurité</i>	39000 € HT*
<b>05_Menuiseries extérieure</b> <i>portes de service / fenêtres</i>	6000 € HT*
<b>06_Menuiserie intérieure</b> <i>zone bureau-sanitaires-vestiaire : plinthes / tablettes / portes intérieures</i>	2000 € HT*
<b>07_Cloisons sèches / doublage</b> <i>zone bureau-sanitaires-vestiaire : cloisons de distribution / doublages / plafonds</i>	11000 € HT*
<b>08_Plomberie VMC</b> <i>alimentation, distribution, évacuation et équipement</i>	6500 € HT*
<b>09_Electricité / chauffage</b> <i>alimentation, distribution et équipement</i>	10000 € HT*
<b>10_Revêtements de sol</b> <i>zone bureau-sanitaires-vestiaire : isolation / chape / carrelage / faïence</i>	5000 € HT*
<b>11_Peinture</b> <i>zone bureau-sanitaires-vestiaire : murs / plafonds / portes</i>	5500 € HT*
<b>COÛT DES TRAVAUX</b>	<b>380000 € HT*</b>
	TVA 20% 456000 € TTC*
surface de plancher 486 m <sup>2</sup>	soit environ 780 € HT/m <sup>2</sup>

### Bilan financier opération

Tâches	Montant € HT
<b>Diagnostics</b>	
	<b>3 500</b>
Sondages de sol, levé topo	3 500
<b>Etudes et honoraires</b>	<b>36 075</b>
Maîtrise d'œuvre (mission ESQ+AVP+ PRO+ACT+DET+AOR)	18 600
AMO	5 475
Contrôle technique	5 500
CSPS	5 000
Taxes, frais divers	1 500
<b>Travaux y compris facteur insulaire 40%</b>	<b>380 000</b>
VRD	55 000
Travaux bâtiment	325 000
<b>Total opération</b>	<b>419 575</b>

### Plan de financement



Financeurs	Dépense HT subventionnable	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
Etat – DETR	419 675	23.35 %	98 000.00
Contrats AIP région	364 575	5.48 %	20 500.00
Département	419 575	11,32 %	7500.00 + 40 000 (10% de l'opération) = 47 500
Total des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 40% du montant HT)	419 575	40 %	166 00.00
Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20%)	419 575	60,5 %	253 575.00
<b>TOTAL (coût de l'opération HT)</b>	<b>419 575</b>	<b>100 %</b>	<b>419 575.00</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité approuve ce plan de financement et sollicite une subvention de la Région et du département au titre des contrats de partenariat avec l'AIP.**

Jean GOUZIEN demande s'il y aura du photovoltaïque sur la toiture. Le Maire répond que c'est prévu.

Joël RICHARD demande la surface du bâtiment.

Le Maire répond que si l'on prend en compte les deux bâtiments, cela fait une surface totale au sol de 486 m2. Cela représente donc une surface de toiture non-négligeable.

Concernant la production photovoltaïque, Jean GOUZIEN signale que les performances sont plutôt bonnes sur le bâtiment de la salle omnisports. En moyenne sur une année, on arrive en injection dans le réseau d'après le compteur à 67 MW sur 12 mois les mauvaises années et à 70 MW sur 12 mois dans les bonnes années.

Le Maire informe également de la pose de la 1<sup>ère</sup> borne de recharge de voitures électriques avec du photovoltaïque à la caserne (atelier technique municipal).

Les prochaines bornes seront posées à la Mairie et à l'aérodrome.

### **Prêt d'honneur serre Vincent PICHON**

Vincent Pichon le maraîcher prévoit d'investir pour deux nouvelles serres l'an prochain afin de compéter son installation dans le jardin de Sainte-Anne.

Il a reçu un devis pour une serre de 26 ml et une autre de 30 ml.

Le montant total de l'achat pour les deux serres est de 6 700 € HT soit 8 040 € TTC.

Afin de ne pas mettre en péril sa trésorerie, il sollicite un prêt d'honneur de 5 000 € de la part de la Commune d'Ouessant. Le remboursement proposé se ferait sur deux ans (Une mensualité de 216 € et 23 mensualités de 208 €.). Mais d'après le Maire, ce n'est pas forcément possible au regard de la réglementation qui ne donne pas aux communes cette compétence... Des renseignements plus précis seront pris. Sinon la mairie pourrait acheter une serre et lui louer...

Jean GOUZIEN se demande si cela ne ferait pas « boule de neige » auprès d'autres entreprises.

Dominique MOIGNE suggère de rechercher les aides possibles, notamment en s'adressant au RAIA (Réseau Agricole des Îles de l'Atlantique).

### **Invitation**

Le Maire fait part d'une invitation du crédit Agricole (filiales mer et tourisme) pour une rencontre des professionnels de l'île les 8 et 9 octobre prochains au Roc'h Ar Mor.

## **Eau- assainissement**

Le Maire informe le Conseil que la première réunion de cadrage de la mission de rédaction du schéma directeur eau et assainissement s'est tenue en mairie. Beaucoup de données devront être collectées.

Il rappelle les contacts qu'il a eus avec la Société Eau du Ponant. Il propose à son directeur de venir exposer son mode de fonctionnement lors d'un prochain conseil municipal.

## **Point sur le projet agricole**

Dominique MOIGNE fait le point sur l'avancée du projet. Il y avait 13 dossiers de candidature. Les 4 qui paraissaient les plus pertinents ont été retenus. Des compléments d'information ont été demandés. Le jury recevra les candidats le 10 octobre 2019 et proposera son choix.

## **Ateliers artisanaux**

Joël RICHARD demande où en est le dossier des ateliers artisanaux.

Le Maire répond que suite à l'appel d'offres, les candidatures ont été analysées ; Certaines offres sont en dépassement par rapport aux estimations et plusieurs lots ne sont pas pourvus. Nous sommes dans la phase de négociation avec les entreprises.

## **Salle polyvalente**

Le Maire fait un point sur les premiers mois de la salle polyvalente. Il rappelle au préalable que tout n'est pas entièrement terminé et que toutes les réserves ne sont pas levées. La peinture a dû être refaite à certains endroits en raison des défaillances de l'entreprise titulaire du marché. Concernant le fonctionnement, les choses se mettent en place à partir du règlement élaboré. Certaines corrections seront à apporter au fur et à mesure. Un membre du personnel communal assurera la rédaction de l'état des lieux et les contrôles avant et après utilisation.

Jean GOUZIEEN pense qu'il faudrait mettre en place des instructions pour l'utilisation du matériel de cuisine. Le Maire répond que c'est effectivement souhaitable, mais pas toujours simple et efficace. Il faut aussi que la personne qui s'occupe de l'état des lieux montre le fonctionnement de certains matériels à ceux qui louent la salle.

## **Journaux**

Joël RICHARD signale que dorénavant le journal (Télégramme) ne viendrait plus par avion mais par bateau suite à la décision unilatérale du distributeur. Le Maire répond qu'il vient d'être informé de cette situation. Il attend d'avoir des informations plus précises pour intervenir. *(Après renseignements, il ne s'agit pas du Télégramme mais de la presse nationale)*

## **Port du Stiff**

Jean GOUZIEEN rappelle la demande d'avoir une prolongation de toutes les mains courantes de tous les escaliers du port du Stiff. Cela ne coûterait pas cher à la Région mais malgré des demandes répétées, cela n'est toujours pas réalisé.

Nicolas BON dit avoir pris des photos : les escaliers au Conquet sont à peu près réglementaires, il s'en faut de 10-15 cm. Ceux d'Ouessant ne le sont pas, ceux de Molène non plus.

Il dit avoir été frappé quand il a vu une fois une personne à mobilité réduite obligée de s'accrocher au grillage faute d'une main courante assez longue...Il a informé M. Berrou un des responsables des ports à la Région qu'il manquait 2 à 3 m de main courante.

Joël RICHARD estime que le sens giratoire est fait dans le mauvais sens. Il constate aussi que des véhicules se garent dans la zone peinte en jaune réservées aux conteneurs.

Nicolas BON fait aussi remarquer que dans la situation actuelle, le passage piéton matérialisé n'est utilisé par personne...

FIN DU CONSEIL : 15H 50